

CNDP : les missions de concertation de la CNDP

Le Code de l'environnement à l'article L121-17 précise « la personne publique responsable du plan ou programme ou le maître d'ouvrage du projet peut prendre l'initiative d'organiser une concertation préalable, soit selon des modalités qu'ils fixent librement, soit en choisissant de recourir à celles définies à l'article L.121- 16-1. Dans les deux cas, la concertation préalable respecte les conditions fixées à l'article L.121-16. ».

Synthèse de la concertation sur le SAGE NRG

Le projet proposé à la concertation

Six départements (le Gers, la Haute-Garonne, les Hautes-Pyrénées, les Landes, le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne) se sont engagés en 2018 pour organiser l'émergence d'un SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) pour définir une politique de l'eau coordonnée à l'échelle du territoire Neste et rivières de Gascogne. Ce SAGE NRG a pour objectif de mettre en place une stratégie commune de gestion équilibrée et durable de l'eau dans un contexte de dérèglement climatique. Le territoire du SAGE est de 8 000 km² et est caractérisé par une faible densité de population (270 000 habitants).

Le SAGE étant un programme et non un projet, le débat sur l'opportunité n'avait pas à être abordé dans la procédure. Cela n'a pas empêché pour autant de se poser la question de sa pertinence au détour du débat, bien que l'utilité d'un SAGE semble faire véritablement consensus.

Pour porter le projet du SAGE une Commission Locale de l'Eau (CLE) a été mise en place, elle est composée de l'ensemble des acteurs représentatifs à l'échelle du bassin versant Neste et rivières de Gascogne. Le département du Gers représenté par M. Bernard Gendre, vice-président du Conseil départemental et Président de la CLE assure la maîtrise d'ouvrage du SAGE NRG.

Par décision lors de la séance plénière du 2 mars 2022, la CNDP a désigné Madame Anne-Isabelle PARDINEILLE et M. Ivan PASCAUD comme garant.e.s de la concertation

Enseignements clés de la concertation

La concertation préalable pour le SAGE NRG* (Neste et Rivières de Gascogne) s'est déroulée du 14 mars 2023 au 8 juin 2023. Le SAGE* qui doit permettre une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau a fini une première étape d'état des lieux en 2022. La concertation préalable (qui est obligatoire d'un point de vue réglementaire mais pour laquelle le responsable de projet a demandé un garant à la CNDP de manière volontaire) a été l'occasion de démarrer une deuxième période appelée « tendance et scénario ». La concertation, complexe tant par le sujet que par l'étendue du territoire (7942 km²) a été marquée par de nombreux événements (ateliers délibératifs, ciné-débats, réunions publiques, débats mobiles, questionnaire en ligne, ...) et la mobilisation a été très satisfaisante. En effet, la majorité des occurrences a trouvé son public, qui a participé dans une ambiance généralement apaisée, bien que conflits et tensions aient pu librement s'exprimer. De la matière a pu être recueillie auprès de participant.e.s aux profils variés, ce qui permettra d'enrichir les débats à venir. A la CLE*, qui reste décisionnaire sur le SAGE*, de s'en saisir pour respecter et honorer le travail de toutes et tous les participant.e.s. Notons que la priorisation des enjeux, qui était une des attentes de la CLE* lors de la concertation, n'a pu être réalisée, faute d'être jugée toujours pertinente par les participant.e.s, qui ont souligné, le plus souvent, leur imbrication. Même si nous relatons dans ce bilan des argumentaires en faveur, par exemple, d'usages prioritaires, les principes d'égalité de traitement appliqués par la CNDP* écartent une pondération de notre part menant à une éventuelle priorisation.

Du flou subsiste pour les habitant.e.s de ce territoire sur la portée et l'opposabilité du SAGE*, malgré les efforts de clarification apportés par le M.O.* au cours de la concertation. Compte tenu du programme en lui-même et du stade d'élaboration ce n'est pas si surprenant, cependant ce sera un point de vigilance à considérer au cours de l'avancement du projet. On ressent que les débats sont loin d'être clos sur le partage de la ressource (tarification progressive, priorisation des usages...), la gestion du stock (entretien des réseaux, stockage de l'eau ...), les usages de l'eau (modèle agricole, hydroélectricité...), la qualité (salubrité de l'eau, pollutions ...) la biodiversité (zones humides*, ripisylves*, qualité des sols* ...). Ce premier temps de concertation a permis de mettre en exergue la fragilité du système Neste* (système relativement artificiel très dépendant du canal pour l'amont), les effets du changement climatique en cours (baisse des débits, du régime nival, hausse des températures ...), la complexité des modes de gestion et de répartition de la ressource en eau.

La concertation ne s'arrête pas là, l'engagement a été pris de continuer la démarche jusqu'à l'enquête publique, cela permettra de revenir vers les habitant.e.s du territoire et de rendre compte des avancées de la CLE*. De la prise en compte des premiers résultats de la concertation dépendra la confiance des citoyens dans une réelle volonté de compromis solides et de là découlera l'acceptabilité d'un programme dont toutes et tous seront, de préférence volontairement, les acteurs. Les recommandations ci-dessous vont en ce sens.

Quelques chiffres pour la concertation :

Quelques chiffres clefs de la concertation :

~ 1700 participations dont : 160 participant.e.s aux deux réunions de lancement (Auch et Arreau) 220 participant.e.s aux deux réunions de restitutions

270 participant.e.s aux 7 ateliers thématiques + de 550 rencontres lors des débats mobiles sur 9 marchés.

3314 connexions sites

543 réponses au premier questionnaire en ligne.

36 réponses au deuxième questionnaire concernant la suite à donner à la concertation préalable.